

Perspectives

N°22/093 – 16 mars 2022

FRANCE – Élections 2022

Transition énergétique

- La France a pris les engagements suivants en terme d'émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) : réduction de 40% de ses émissions en 2030 par rapport à 1990 ; neutralité carbone en 2050.
 - Deux priorités sont déclinées en parallèle : réduire fortement la consommation finale d'énergie et décarboner (totalement en 2050) la production d'énergie.
 - De nombreuses mesures ont été déjà mises en place ou décidées en 2017-2022 en matière d'investissements publics et privés, de nouvelles normes, de modification des comportements, de mesures d'accompagnement, via notamment la stratégie nationale bas carbone 2050. Le candidat E. Macron s'inscrit dans cette logique et continuerait à déployer cette stratégie, via notamment le Plan de relance 2021-2023, le Plan investissement 2030 et la loi Climat.
 - Les réductions d'émissions de GES déjà opérées sont toutefois pour l'instant assez mesurées, la dégradation du climat est plus rapide que prévu et les plans climat actuels pourraient s'avérer insuffisants.
 - Les autres candidats affirment leurs grandes priorités en matière de transition énergétique, mais – à l'exception de EELV et LFI – donnent assez peu de détails sur la façon de réduire nettement la consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables.
 - Les principaux clivages portent sur la place du nucléaire, la place de certaines énergies
- renouvelables (éoliennes notamment) et le rythme de réduction des émissions de GES.
- Cette note et les programmes des différents candidats s'appuient sur des engagements et chiffrages définis avant le conflit en Ukraine. Ceux-ci vont évidemment être un peu modifiés. Ainsi, par exemple, la France importe 20% de son gaz naturel de Russie. L'arrêt graduel de ces importations sera en partie compensé par des achats auprès d'autres fournisseurs et par des efforts de transition accélérés. Mais ces éléments très difficiles à évaluer ne sont pas pris en compte dans cette note.

Les engagements et les objectifs actuels

Le thème de la transition énergétique est essentiel compte tenu des enjeux climatiques. Il est toutefois assez peu présent dans les programmes et dans les débats de la campagne présidentielle.

À la suite des accords de Paris (COP21 en 2015), qui ont notamment pour objectif de contenir le niveau de réchauffement du globe à 1,5°C d'ici à 2100, la France a mis place une feuille de route, avec la programmation pluriannuelle de l'énergie 2019-2028 (PPE) et la stratégie nationale bas carbone (SNBC), et a pris les engagements suivants en terme d'émissions nettes de gaz à effet de serre : **réduction de 40% de ces émissions en 2030 par rapport à 1990, pour arriver à un niveau de 227 millions de tonnes équivalent CO₂ (MtCO₂) en 2030¹ ; neutralité carbone en 2050 (la**

¹ Chiffres issus de la PPE 2019-2028, programmation pluriannuelle de l'énergie, qui ne prennent en compte que les émissions de gaz à effet de serre (GES) liés à la combustion de l'énergie. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) est cohérente avec la PPE, mais prend en compte l'ensemble des GES et avec un horizon plus large, 2050. Pour la SNBC,

les GES totales doivent être ramenées à 300 MtCO₂ par an en 2029-2033. En 2050, elles doivent être réduites à 80 MtCO₂, niveau jugé incompressible. Ce niveau étant à peu près égal à celui des absorptions permettrait la neutralité carbone.

France à cet horizon n'émettrait pas plus de gaz à effet de serre qu'elle ne pourrait en absorber).

Pour respecter ces engagements ambitieux, des efforts considérables sont nécessaires. En fait, deux priorités doivent être déclinées en parallèle :

- ✓ Réduire fortement la consommation finale d'énergie, via une meilleure efficacité énergétique et des modes de consommation plus sobres ;
- ✓ Décarboner graduellement (et totalement en 2050) la production d'énergie, en privilégiant l'électricité décarbonée, la biomasse (bois énergie, déchets), la géothermie et les pompes à chaleur.

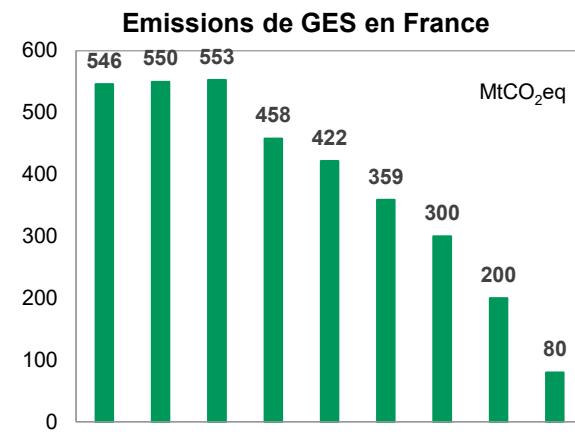
La réduction de la consommation d'énergie est indispensable, car la montée en charge des énergies décarbonées ne suffira pas à compenser l'arrêt des énergies fossiles.

Ces deux priorités conduisent aux objectifs suivants (objectifs établis pendant le quinquennat 2017-2022) :

- ✓ Via la PPE 2019-2028, une baisse de 16,5% de la consommation finale d'énergie en 2028 (par rapport à 2012) ; cette baisse serait de 40% en 2050 (par rapport à 2015, objectif SNBC) ;
- ✓ Via cette même PPE, une baisse de 35% de la consommation primaire d'énergies fossiles en 2028 par rapport à 2012 ; et un accroissement significatif de la part des énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, biocarburants...) dans le mix énergétique. La France vise ainsi un accroissement à 40% de la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité d'ici à 2030 ;
- ✓ Efforts ciblés sur les secteurs les plus émetteurs : meilleure efficacité énergétique des bâtiments (bâtiments neufs performants, rénovation du parc existant, comportements plus économies, montée en puissance des systèmes de chauffage renouvelable) ; conversion du parc automobile au profit des véhicules électriques (avec un possible arrêt de la vente de véhicules thermiques en 2035 dans l'UE) ; avions bas carbone ; décarbonation dans l'industrie ; repenser l'agriculture ;

✓ Au total, montée en puissance marquée des investissements publics et privés en faveur de la transition écologique, qui devraient doubler à l'horizon 2030 par rapport aux niveaux actuels (qui sont de l'ordre de 45 Mds€ par an) ;

✓ Donner un juste prix au carbone (prix-plancher du carbone et tarification aux frontières européennes).



Sources : SNBC, Crédit Agricole S A

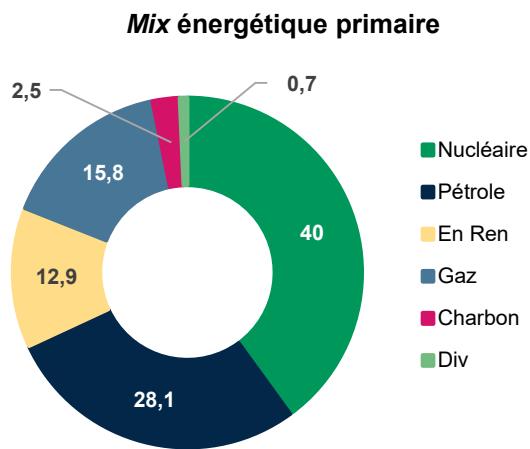
Les chiffrages sur les objectifs en matière de transition énergétique, sur les trajectoires 2020-2050 et sur le *mix* énergétique ont été établis avant le conflit en Ukraine. Ce conflit et la décision de réduire nettement puis d'arrêter les importations de pétrole et de gaz russe rendent encore plus indispensable la transition énergétique, c'est à dire la double priorité à la décarbonation de l'énergie et à une consommation d'énergie plus sobre. Toutefois, les trajectoires définies pour l'instant vont être un peu modifiées. Ainsi, par exemple, la France importe 20% de son gaz naturel de Russie. L'arrêt de ces importations, qui sera graduel, sera en partie compensé par des achats auprès d'autres fournisseurs (Norvège, Algérie...). Il nécessitera également des efforts de transition au profit du nucléaire et du renouvelable et des efforts de réduction de la consommation (dans les logements notamment) plus rapides que prévu. À court terme, certains pays risquent, en revanche, de relancer des centrales à charbon en cas de difficultés d'approvisionnement en gaz naturel.

Mais il est très difficile d'évaluer les nouveaux chiffrages qui en résulteront. Cette note et les programmes des différents candidats s'appuient sur les engagements et chiffrages définis avant le conflit en Ukraine.

Le mix énergétique en 2020

Il faut distinguer deux types de *mix* énergétique :

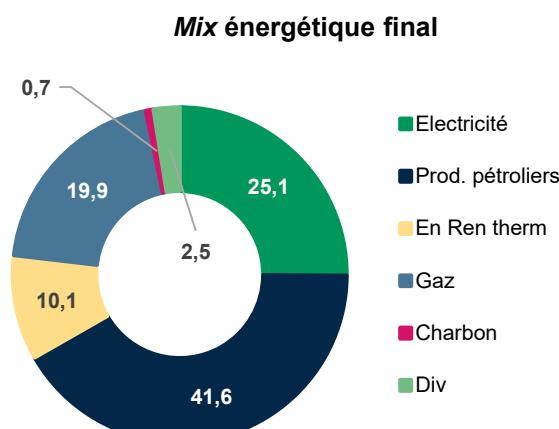
- ✓ Le *mix* énergétique primaire, c'est-à-dire le partage de la consommation de ressources primaires d'énergie. Cette consommation totalise 2 571 TWH² en 2020.



Sources : Ministère de la Transition écologique,
Crédit Agricole SA ECO

La part du nucléaire est très importante dans le *mix* énergétique primaire, 40%. La part des énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) atteint 46,4%. Celle des énergies renouvelables atteint 12,9% et se subdivise en hydraulique (2,4%), éolien (1,6%) et énergies renouvelables thermiques : biomasse solide i.e. bois-énergie (4,4%), biocarburants (1,3%) et pompes à chaleur (1,3%).

- ✓ Le *mix* énergétique final, c'est-à-dire le partage de la consommation finale d'énergie. Celle-ci résulte de la consommation primaire et des diverses étapes de transformation, transport et distribution. Cette consommation finale totalise 1633 TWH en 2020.



Sources : Ministère de la Transition écologique,
Crédit Agricole SA ECO

La part des énergies fossiles reste très élevée, 62%. La consommation d'électricité ne pèse que 25% dans le *mix* énergétique. Elle dépend en grande partie du nucléaire, mais aussi des énergies renouvelables non thermiques, notamment l'énergie hydraulique.

Les mesures prises en 2017-2022

Au cours du quinquennat 2017-2022, un certain nombre de mesures préparant la transition énergétique ont déjà été décidées ou annoncées, à travers principalement la loi Climat, le plan de relance 2021-2023 et le plan investissement 2030.

Plan France relance (2021-2023)

Dans le plan de relance de 100 Mds€ mis en place en 2020, et impactant principalement les années 2021 et 2022, un tiers environ (30 Mds€) est consacré à la transition énergétique, à travers un éventail de mesures qui sont principalement des dépenses d'investissement public et des aides en faveur de l'investissement privé :

- ✓ Transformation du crédit d'impôt pour la transition énergétique en prime « MaPrimeRénov' », aide à la rénovation énergétique pour les propriétaires de logements privés de plus de quinze ans. La prime est immédiatement perceptible au moment des travaux et peut représenter de 40% à 90% du montant des travaux. Succès marqué avec 764.000 dossiers déposés depuis le 1^{er} janvier 2021.
- ✓ Rénovation thermique des bâtiments publics ;
- ✓ Aides à la « décarbonation » de l'industrie (pour stimuler les investissements dans des équipements moins émetteurs de CO₂) ;
- ✓ Développement des technologies vertes et notamment d'une filière française de production d'hydrogène avec 3,4 Mds€ de soutien public pour la période 2021-2023 (7 Mds€ d'ici 2030) ;
- ✓ Développement des mobilités vertes, avec des investissements publics dans le ferroviaire et les transports en commun ; prime à la conversion pour l'achat de véhicules propres.

Plan investissement France 2030

D'un montant de 30 Mds€, ce plan s'ajoute au plan de relance. 50% du montant du plan doit contribuer à la décarbonation de l'économie. Parmi les mesures phares, notons :

- ✓ La construction de petits réacteurs nucléaires dits modulaires pour 1 Md€. L'énergie nucléaire a été d'ailleurs intégrée à la taxonomie euro-

² TWH : milliards de KW-heure

péenne pour la production d'électricité (investissements dans le nucléaire considérés comme des investissements verts).

- ✓ Devenir un leader de l'hydrogène vert et développer les énergies renouvelables pour 2,3 Mds€.
- ✓ 5 Mds€ consacrés à la décarbonation de l'industrie en ciblant notamment les sites industriels les plus émetteurs de CO₂ et en investissant pour une meilleure efficacité énergétique (réutilisation de la chaleur...).
- ✓ Investissements en faveur de la conception et production du premier avion bas-carbone et développement de la production de véhicules automobiles hybrides et électriques.

Loi Climat

La loi « Climat et Résilience », promulguée le 24 août 2021, traduit une partie des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Cette loi contient 69 articles, on rappelle les principales mesures concernant les transports et le logement :

Transports

- ✓ Possibilité pour les régions volontaires d'instituer à partir de 2024 une écotaxe pour le transport routier de marchandises.
- ✓ Suppression progressive de l'avantage fiscal dont bénéficie le transport de marchandises pour le gazole d'ici 2030.
- ✓ Fin de la commercialisation des poids lourds neufs utilisant principalement des énergies fossiles (diesel ou essence) en 2040.
- ✓ Durcissement des limites d'émissions des véhicules particuliers, avec des interdictions à la vente à partir de 2030 des voitures émettant plus de 95 gr de CO₂ par km et fin de la vente des véhicules thermiques en 2040 (la Commission européenne souhaite une interdiction dès 2035).
- ✓ Interdiction des vols aériens s'il existe une liaison directe en train en moins de 2 heures 30.

Logements/bâtiments

- ✓ Logements « passoires thermiques » (DPE³ classés F et G, soit près de 5 millions) : audit énergétique en cas de vente ou de location ; à partir de 2025 pour les « G », de 2028 pour les « F » et de 2034 pour les « E », ils ne seront plus classés « logement décent » et seront donc interdits à la location. Avant 2028, travaux obligatoires dans les logements F et G pour atteindre au moins la classe E.

✓ Accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique de leur logement, avec un objectif de 500 000 rénovations par an à court terme et 700 000 rénovations par an à partir de 2030 ; principaux dispositifs mis en place : MaPrimeRénov' (cf. *supra*), certificats d'économie d'énergie, Eco PTZ, prêts avance rénovation. Dans le cadre de MaPrimeRénov', si un bonus de 1 500 € était prévu dans le cadre du dispositif pour sortir un logement du statut de passoire thermique, seuls 2 500 logements ont changé de DPE en 2021 selon la Cour des comptes, malgré un objectif de 80 000. Le dispositif a en effet été principalement mobilisé pour de petits travaux mais n'est pas assez généreux pour prendre en charge des rénovations globales.

✓ Diviser par deux l'artificialisation des sols (bâtiments, commerces), par rapport à la précédente décennie, pour « atteindre » en 2050 l'objectif de zéro artificialisation nette.

Taxation du carbone

La taxation du carbone est un des axes de la transition énergétique, à travers plusieurs dispositifs :

✓ **La taxe carbone.** Cette taxe sur les énergies fossiles (essence, gazole, fioul, gaz naturel) instaurée en 2014 est intégrée dans la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et payée par les particuliers et les entreprises. Fixée à 7 €/tCO₂ en 2014, elle atteignait 30,50 €/tCO₂ en 2017 et devait être portée à 100 €/tCO₂ en 2030 (loi de transition énergétique de 2015). La hausse prévue en 2018, à 44,6 €/tCO₂, a eu lieu, mais cette augmentation de la taxation des carburants ayant contribué à la crise des « gilets jaunes », les hausses programmées entre 2019 et 2022 ont été annulées. La taxe carbone est un outil efficace pour modifier les comportements, mais très impopulaire. Cette mesure pourrait être mieux acceptée à condition d'atténuer son impact *via* des transferts aux ménages en fonction de leur revenu ou de leur zone d'habitation.

✓ **Les « quotas carbone européens »,** ou « permis de polluer », que doivent acheter les entreprises de secteurs industriels intensifs en énergie pour pouvoir émettre un certain volume de CO₂. Dans ce cas, elles ne paient pas la taxe carbone. Les entreprises peuvent ensuite échanger ces quotas sur un marché secondaire. Principaux secteurs concernés : électricité, raffineries, acier, fer, ciment, verre, aviation. Dans le scénario de transition ordonnée de la BCE (stress test climat de janvier 2022), le prix du carbone, estimé à 75 €/tonne de CO₂ en 2022, serait peu à peu relevé à des niveaux très

³ Diagnostic de performance énergétique

élevés, 300 \$/tonne en 2030 et 890 \$/tonne en 2050.

- ✓ **Projet de taxe carbone dans l'UE.** La CE envisage un « mécanisme d'ajustement aux frontières » pour taxer les importations les plus polluantes. L'UE souhaite en effet imposer un prix du carbone sur des produits fabriqués par des entreprises hors d'Europe. Cette mesure vise des secteurs émetteurs comme le ciment, l'acier, le fer, l'aluminium, les engrains et l'électricité. Ils se verraiient imposer l'achat de « certificats d'émissions », basés sur le prix du carbone qu'ils auraient dû acquitter si les biens avaient été produits dans l'UE. Ce plan, s'il est adopté, entrerait en vigueur en 2026.

Des efforts a priori insuffisants

Ces nombreux dispositifs s'inscrivent dans le processus de la PPE 2019-2028 et du SNBC et devraient donc contribuer à la réduction graduelle souhaitée des GES. Toutefois, les dispositifs mis en œuvre, notamment la loi Climat, sont un peu disparates et émiettés et ne dessinent pas une stratégie globale claire sur les trente prochaines années, à même de faire prendre conscience aux Français des enjeux climatiques et des changements à opérer. De plus, les réductions d'émissions de GES sont pour l'instant très mesurées et les plans climat actuels risquent d'être insuffisants. Le Haut Conseil pour le Climat et le Conseil d'État émettent des doutes sur la capacité de l'État à respecter ses engagements de l'Accord de Paris de 2015. Selon des estimations récentes de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la prolongation des tendances actuelles conduirait à un niveau d'émissions de 130 millions de tonnes CO₂ en 2050, loin donc de la neutralité. Et les engagements pour 2030 pourraient s'avérer insuffisants et risquent de devoir être revus à la hausse, la dégradation de la situation climatique étant plus grave et plus rapide que prévu.

La Commission européenne a annoncé un objectif de réduction des émissions de l'UE de 55% d'ici à 2030 par rapport à 1990 (en moyenne dans l'UE). Pour la France, cela signifie que l'objectif de baisse de 40% serait relevé à un niveau estimé entre 43 et 48%. Le dernier rapport du GIEC (mars 2022) estime que la France et l'ensemble de l'Europe vont faire face à des inondations et à des vagues de chaleur extrême plus graves et plus destructrices que prévu. Et il note que la mise en œuvre des plans de transition se heurte à plusieurs obstacles : un manque d'engagement du secteur privé, une mobilisation insuffisante des financements et un faible sentiment d'urgence.

De nouvelles mesures et une communication plus efficace pourraient donc s'avérer nécessaires pour ce nouveau quinquennat. « Il faut aller plus loin et

plus vite », réclament de nombreux *think tanks*. Selon l'Institut de l'économie pour le climat, il est indispensable de doubler les investissements bas carbone à horizon dix ans (comme évoqué plus haut), et de ramener rapidement les investissements fossiles à zéro.

L'ADEME a ainsi envisagé plusieurs scénarios permettant une nette réduction des émissions, notamment un **scénario frugal** (grandes villes délaissées au profit des villes moyennes, la moitié des trajets du quotidien à pied ou à vélo, proximité à l'embauche favorisée, nette réduction de la consommation de viande) ; et un **scénario plus technologique** (efficacité énergétique et innovation technique dans les logements et les transports, voitures connectées, industrie décarbonée grâce au captage de CO₂, recyclage des matériaux, importation de gaz décarboné).

Que proposent les principaux candidats ?

Emmanuel Macron - LREM

L'objectif de réduction de 40% des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990 et de neutralité carbone en 2050, et les stratégies de réduction de la consommation d'énergie et de décarbonation ont été définies au cours des dernières années et sont a priori confirmées par le candidat E. Macron. Les plans de relance, plans investissement et loi Climat s'inscrivent dans le temps long et vont donc jouer sur le quinquennat 2022-2027.

Les mesures en matière de transition énergétique résulteront donc pour l'essentiel de la montée en puissance des dispositifs décrits dans les chapitres précédents. Elles seront d'ailleurs probablement renforcées, du fait de la dégradation de la situation climatique et de l'impact du conflit en Ukraine. En outre, le programme du président sortant n'a pas encore été dévoilé en intégralité.

Par rapport aux dispositifs déjà décrits, les principales inflexions sont : un alignement sur l'objectif européen de baisse d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 ; 700 000 rénovations par an dans le logement ancien (et non pas 500 000 comme prévu précédemment) ; la montée en puissance des primes à la conversion pour changer de voiture pour un véhicule moins polluant, « thermique, hybride ou électrique » ; un programme nucléaire ambitieux.

Sur le nucléaire, le programme de E. Macron confirme en effet l'infexion déjà perceptible depuis 2021, malgré un début de quinquennat marqué par la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim. En 2017, E. Macron s'était engagé

à respecter l'objectif fixé par la loi de transition énergétique de ramener la part de l'atome dans la production d'électricité de 67% actuellement à 50% en 2025. En 2019, cet objectif difficile à atteindre a été reporté à 2035. Cet objectif était motivé par la question des déchets radioactifs et la volonté de diversifier le *mix* électrique. En 2021, E. Macron promeut à nouveau le nucléaire, considéré comme une source de production électrique fiable et décarbonée et permettant une relative indépendance énergétique de la France (par rapport à la dépendance liée à l'approvisionnement en énergies fossiles). Il a annoncé en février 2022 un programme nucléaire ambitieux : 14 nouveaux EPR d'ici 2050, dont 6 EPR d'ici 2035, de petits réacteurs additionnels et le prolongement de la durée de vie des centrales au-delà de cinquante ans.

Yannick Jadot - EELV

Pour EELV, la dimension écologique est évidemment au cœur du programme. L'écologie irrigue l'ensemble des thématiques (agriculture, santé, éducation, transports, activité économique...). Mais le premier défi est d'agir pour le climat. EELV estime que les engagements actuels sont insuffisants et **l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est ainsi relevé de -40% à -60% en 2030 par rapport à 1990**. Les principales mesures proposées couvrent les deux grandes priorités :

Montée en charge de l'énergie renouvelable

- ✓ Investissements publics massifs dans la transition écologique : 25 Mds€ par an dans les infrastructures et la recherche. Le candidat souhaite que ces dépenses d'investissement soient sorties des règles de Maastricht.
- ✓ *Mix* énergétique : sortie du nucléaire, jugé trop cher et trop dangereux, d'ici vingt ans ; démantèlement progressif des réacteurs ayant quarante ans de fonctionnement (arrêt de 10 réacteurs nucléaires d'ici 2035) ; *mix* énergétique 100% énergies renouvelables à horizon 2050, et si possible dès 2040 : installer 3 000 éoliennes supplémentaires plus performantes.
- ✓ Priorité aux transports durables : interdiction des ventes de voitures diesel et thermiques classiques à partir de 2030 ; gratuité des transports en commun pour les moins de vingt-six ans ; investissements dans les transports en commun « propres » (notamment navettes régulières en zones urbaines et rurales) ; plan vélo (pistes cyclables, véloroutes) ; quotas d'émissions pour les transports aériens.

Forte réduction de la consommation d'énergie

- ✓ Réduction des émissions importées de 65% d'ici 2050 : affichage environnemental systématique

(CO₂-score) sur les produits de consommation ; taxe carbone aux frontières de l'UE.

- ✓ Taxation du carbone accrue (*via* quotas carbone et taxe aux frontières de l'UE). Recettes pour moitié redistribuées vers les ménages les plus précaires, pour moitié investies dans la transition écologique. En particulier, arrêt des aides fiscales aux transports non durables et taxe progressive sur le transport routier.
- ✓ Aides massives à la rénovation thermique des logements (avec 10 Mds€ d'investissements) et la décarbonation des bâtiments publics.

Jean-Luc Mélenchon - LFI

Programme assez complet. La stratégie est très ambitieuse, voire irréaliste, avec une baisse de 65% des émissions de GES d'ici 2030, une sortie du nucléaire avec l'abandon des projets d'EPR, le démantèlement et la reconversion des sites existants et un passage progressif à 100% d'énergies renouvelables. Principales mesures :

- ✓ Lancer un plan de 200 Mds€ (pour l'ensemble du quinquennat) d'investissements écologiquement et socialement utiles.
- ✓ Annuler la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz en renationalisant EDF et Engie.
- ✓ Développer les énergies marines (notamment l'éolien) en nationalisant la branche énergies marines d'Alstom et la branche éolienne offshore d'Areva.
- ✓ Annuler les hausses de tarif du gaz depuis 2017.
- ✓ Rétablir et renforcer l'ISF incluant un volet climatique.
- ✓ Exiger des entreprises une comptabilité carbone certifiée de leurs émissions de GES.
- ✓ Refaire l'isolation d'au moins 700 000 logements par an.
- ✓ Supprimer les lignes aériennes quand l'alternative en train est inférieure à quatre heures.

Les autres candidats affirment leurs grandes priorités en matière de transition énergétique, mais donnent assez peu de détails sur la façon de réduire nettement la consommation d'énergie et de développer les énergies renouvelables.

Marine Le Pen - RN

Pas de grands programme a priori sur le thème de la transition énergétique, mais quelques mesures annoncées, avec une priorité au nucléaire et une réticence vis-à-vis des énergies renouvelables, notamment les éoliennes :

- ✓ Relance de la filière nucléaire et hydroélectrique et investissement dans la filière hydrogène.

- ✓ Construction de 6 EPR, réouverture de Fessenheim et démantèlement de toutes les éoliennes.
- ✓ Versement aux ménages des subventions versées aux éoliennes.
- ✓ Lancer un plan de réhabilitation de l'habitat ancien grâce à des « aides efficaces » (mais peu de détail donnés).

Eric Zemmour - Reconquête

Comme le RN, priorité au nucléaire et réticence vis-à-vis des énergies renouvelables :

- ✓ Investir dans le nucléaire en construisant 14 nouveaux EPR à l'horizon 2050 ; prolonger la durée de vie des centrales nucléaires actuelles à soixante ans.
- ✓ Rediriger le soutien aux énergies éolienne et solaire vers les énergies renouvelables thermiques et même interdire les nouveaux projets éoliens.
- ✓ Développer l'usage de l'électricité et de l'hydrogène dans les systèmes de transports en commun.

- ✓ Faire émerger une véritable filière industrielle dans le recyclage des plastiques.
- ✓ Financer l'innovation en robotique agricole afin de réduire la dépendance à la main d'œuvre étrangère et à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Valérie Pécresse - LR

LR s'inscrit dans une logique proche de celle de la SNBC décrite ci-dessus, et même un peu plus ambitieuse, avec un objectif de réduction de 50% d'ici 2035 des émissions de GES. Peu de mesures détaillées :

- ✓ Diviser par deux l'éolien terrestre et développer les nouvelles énergies.
- ✓ Ouvrir 6 EPR pour augmenter de 60% la production d'énergie nucléaire.
- ✓ Instaurer une taxe carbone aux frontières de l'Europe.
- ✓ Décarboner les transports : objectif 2035 pour que tous les véhicules neufs ne consomment plus d'énergies fossiles.

Programmes transition énergétique 2022-2027

	Mélenchon	Jadot	Macron	Pécresse	Le Pen	Zemmour
Objectif de réduction émissions de GES par rapport à 1990	-65% en 2030	-60% en 2030	-45% à -50% en 2030	-50% en 2035	n d	n d
Nucléaire	Sortie du nucléaire	Sortie du nucléaire	14 nouveaux EPR d'ici 2050	6 nouveaux EPR	6 nouveaux EPR	14 nouveaux EPR d'ici 2050
Energies renouvelables	priorité	priorité	priorité	priorité mais division par deux de l'éolien terrestre	réticences et arrêt du soutien à l'éolien	réticences et arrêt du soutien à l'éolien
Investissements	40 Mds par an (inv publics)	35 Mds par an (inv publics)	90 Mds par an (inv publics et privés) à partir de 2030	n d	n d	n d
Automobiles	n d	interdiction ventes de voitures diesel et thermiques à partir de 2030	fin de la vente des véhicules thermiques en 2040	véhicules neufs ne consomment plus d'énergies fossiles en 2035	n d	n d
Logement	isolation d'au moins 700 000 logements par an	10 Mds dans rénovation logements	700 000 rénovations par an	n d	plan de réhabilitation de l'habitat ancien	n d

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
11/03/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
11/03/2022	Parole de banques centrales – La BCE anticipe la fin des achats d'actifs mais repousse la hausse des taux	Zone euro
10/03/2022	Qualifier l'impact du choc et les réponses de politique économique	Europe
10/03/2022	Amérique latine – Il est parfois heureux que l'Europe soit éloignée	Amérique latine
09/03/2022	Asie – Le choc passera surtout par les prix	Asie
08/03/2022	Europe centrale et orientale, Turquie : une très forte dépendance aux hydrocarbures de Russie	Turquie
08/03/2022	Moyen-Orient et Afrique du Nord – Premiers impacts économiques de la guerre en Ukraine	MOAN
04/03/2022	Monde - L'actualité de la semaine	Monde
04/03/2022	France – Les relations commerciales avec la Russie et l'Ukraine, état des lieux et risques potentiels	France
02/03/2022	L'OBSERVATOIRE financier des entreprises agroalimentaires	Agri-agro
02/03/2022	Thaïlande – Un peu d'espoir	Asie
01/03/2022	Maroc – La pire sécheresse depuis trente ans et ses conséquences économiques	Afrique du Nord
28/02/2022	Italie – Guerre en Ukraine et inflation	Italie
25/02/2022	Allemagne – Conjoncture : PIB au T4-2021	Allemagne
25/02/2022	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
24/02/2022	L'ADN au secours de la donnée	Deeptech

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Dominique Petit - **Statistiques :** Robin Mourier

Secrétariat de rédaction : Fabienne Pesty

Contact: publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <http://etudes-economiques.credit-agricole.com>

iPad : application [Etudes ECO](#) disponible sur App store

Android : application [Etudes ECO](#) disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exhaustivité, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.